

FRANCE 2030 - STRATÉGIE D'ACCÉLÉRATION EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

# APPEL À PROJETS « DES PIONNIERS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE »

*Ouvert jusqu'au 09/06/2026*

# SOMMAIRE

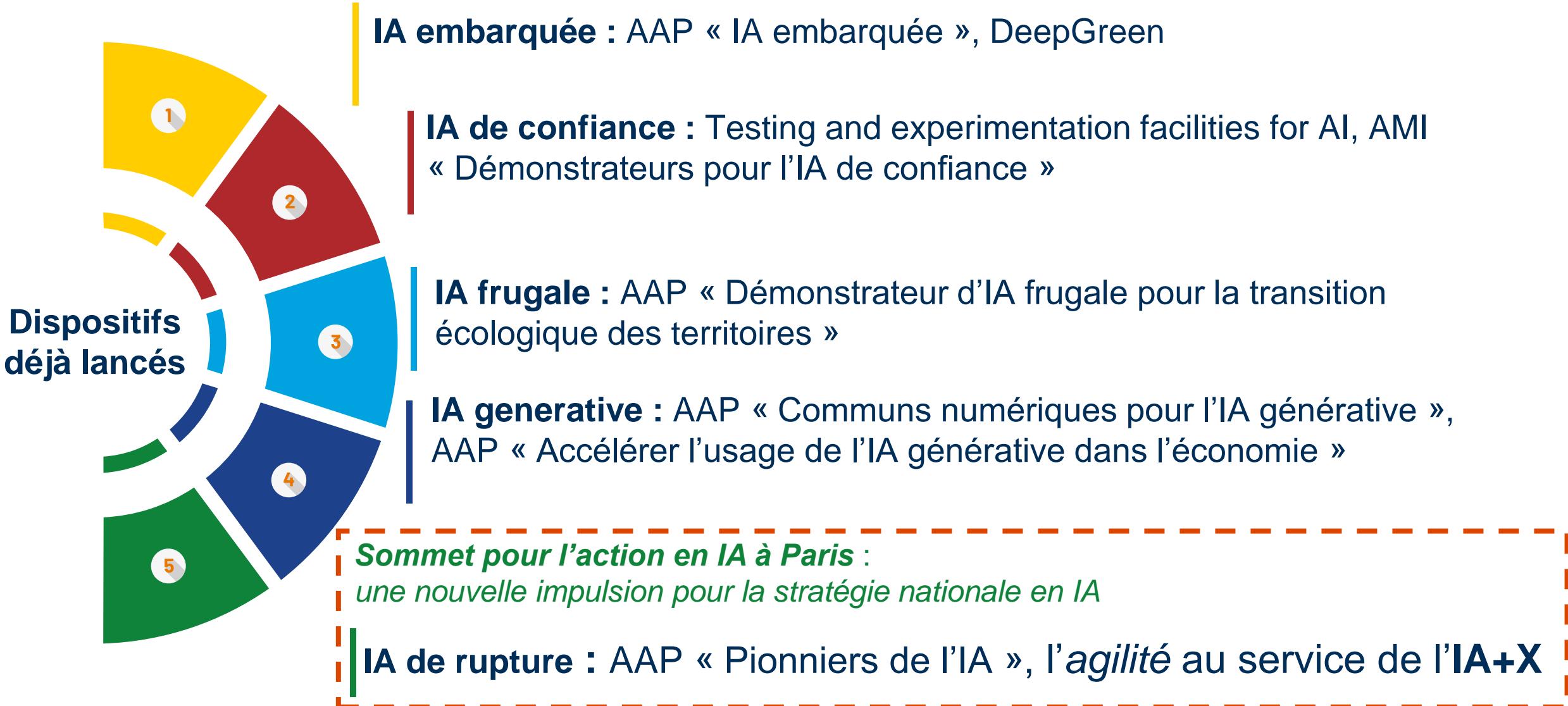
- 1. CONTEXTE ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'AAP**
- 2. LA COLLABORATION BPIFRANCE/INRIA**
- 3. MODALITÉS DE FINANCEMENT**
- 4. DOSSIER DE CANDIDATURE ET DÉPÔT**
- 5. CRITÈRES DE SÉLECTION**
- 6. CALENDRIER**



# 1

## CONTEXTE ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'AAP

# STRATÉGIE NATIONALE EN IA – VOLET DEEPTECH



# SOUTENIR L'IA COMME FACTEUR DE RUPTURE



Étendre les capacités de l'IA à  
**l'intersection des technologies**  
(jumeaux numériques, couplage aux  
bases de données massives, ...)

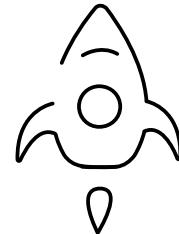
Soutenir **l'intégration de l'IA dans**  
**les secteurs stratégiques :**  
industrie, santé, sécurité, énergie,  
transition écologique.

## Pionniers de l'IA

Encourager **l'ambition et la prise de**  
**risque long terme** avec une forte  
sélectivité des *in itinere* des projets

**Identifier et soutenir au plus vite**  
les technologies de rupture

# PIONNIERS DE L'IA POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES



## Une instruction accélérée des dossiers

Les contrats seront signés dans un **délai de 3 mois à compter du dépôt du dossier initial pour les phases 1 et 2**

## Projets en trois phases de développement

Des projets en 3 phases, avec **une expertise et un accompagnement croisés économique et technologique** grâce à Bpifrance et à l'Inria.

## Un dispositif exigeant, porté sur les résultats

Le passage d'une phase à l'autre est soumis à l'atteinte des résultats et à l'expression **d'objectifs encore plus ambitieux**

## Un dispositif en soutien aux consortiums agiles

Les entreprises sont **libres de s'associer à des partenaires différents** (académiques, industriels, etc.) au cours des trois phases des projets

# LES GRANDS PRINCIPES DE L'AAP

## □ PROJETS ATTENDUS

- Projets de R&D à **fort potentiel de rupture technologique**, capables de générer **un impact durable sur l'économie** et de contribuer à la **souveraineté nationale** grâce à des innovations en intelligence artificielle

### - Secteurs stratégiques :

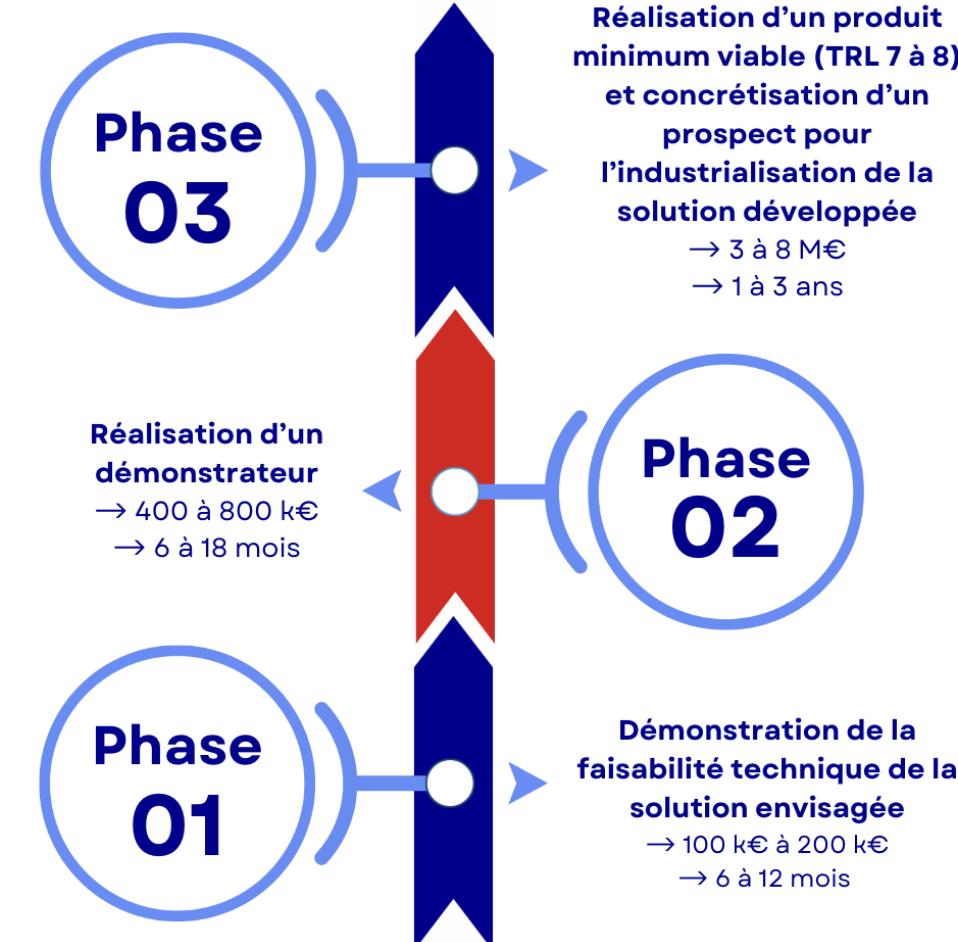
- Conception et de la production industrielle
- Santé
- Transition écologique
- Sécurité

*« Par exception et de manière moins prioritaire, ils pourront porter sur d'autres thématiques applicatives »*

## □ UN DISPOSITIF « EN ETONNOIR »

- **Approche agile et réactive :** Chaque projet admis en instruction initiale aura son propre **parcours jalonné** matérialisé par **trois phases de travaux**.
  - Le passage d'une phase à l'autre fait l'objet d'un **nouveau dépôt de dossier** par les porteurs, puis d'une phase de **sélection et d'instruction par l'opérateur**. Chaque phase donnera lieu à un **nouveau contrat d'aide** si le projet est sélectionné.
  - **Un dossier de candidature nettement allégé** par rapport aux AAPs FR30 classiques

# FOCUS : LES DIFFÉRENTES PHASES DE L'AAP : UNE L



Dépôt des dossiers de **phase 3 « au fil de l'eau »**, une fois les objectifs de la phase 2 constatés atteints par Bpifrance

Dépôt des dossiers de **phase 2 « au fil de l'eau »**, une fois les objectifs de la phase 1 constatés atteints par l'opérateur

- 3 relèves de phase 1 :**
- 5 novembre 2025
  - 10 mars 2026
  - 9 juin 2026 à 12h00

Process classique  
**Sélection-audition-instruction**

Process accéléré  
**instruction-contractualisation en 3 mois sur dossier**

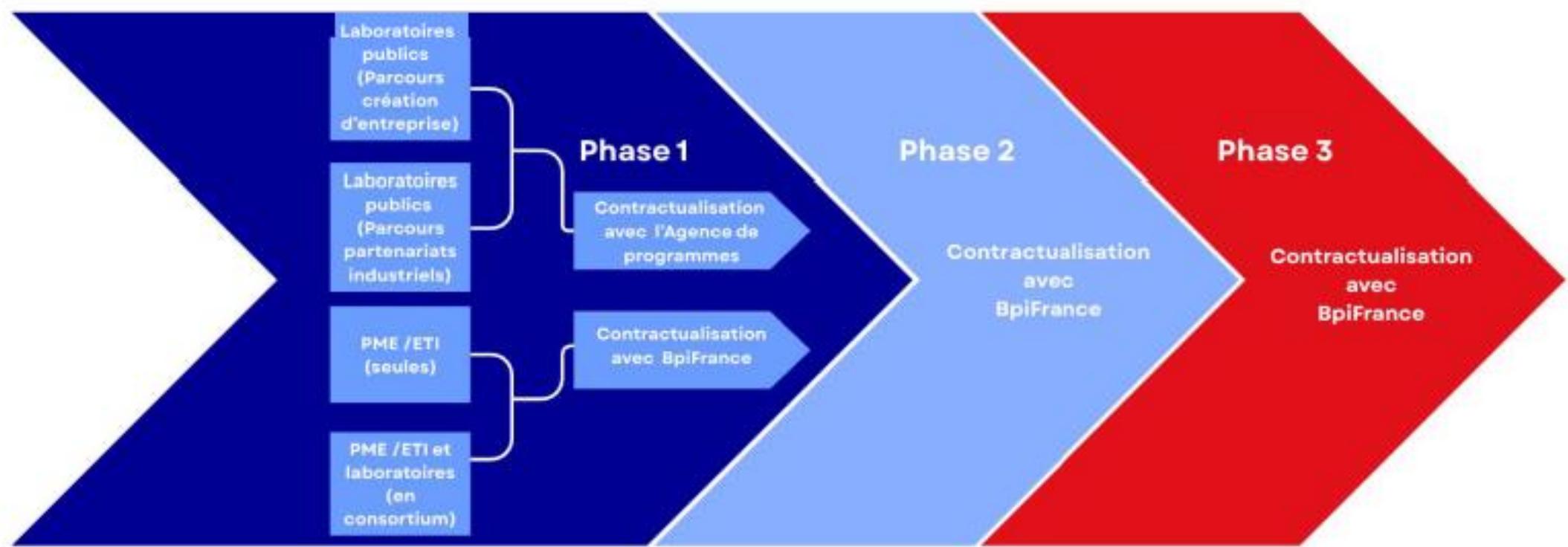
Process accéléré  
**instruction-contractualisation en 3 mois sur dossier**



2

# LA COLLABORATIO N INRIA/BPIFRANC E

# UN AAP OPÉRÉ EN COLLABORATION AVEC L'AGENCE DE PROGRAMM



**L'Agence de programmes Numérique sera l'entité opératrice et contractante pour les projets en phase 1 qui choisiront d'avoir recours à l'accompagnement à la création d'entreprises, ou à l'accompagnement aux partenariats industriels académiques-industriels.**

Les porteurs devront donc préciser dans quel parcours ils s'inscrivent en phase 1 :

- Parcours création d'entreprise avec l'Agence de programmes Numérique
- Parcours partenariats industriels avec l'Agence de programmes Numérique
- Parcours générique avec Bpifrance

# FOCUS PARCOURS INRIA ET PRÉSENTATION DES DIS

- Des projets à base de résultats de recherche/technologies issus de la recherche académique
  - Présentés en phase 1 par des établissements de recherche et d'enseignement supérieur
- Qui seront développés, à partir de la phase 2, par une entreprise
  - via un transfert de technologie à
    - une startup, créée à l'issue de/pendant la phase 1
    - une entreprise existante
  - le laboratoire peut devenir/rester partenaire du projet
- Pour assurer le succès, nécessité d'un accompagnement professionnel
  - à la création d'entreprise : dispositif spécialisé (comme Inria Startup Studio)
  - au transfert de technologie : recherche d'une entreprise cible, encadrement du transfert

## PARCOURS

- Organismes publics de recherche, universités et écoles d'ingénieurs qui portent un projet entrepreneurial
- Organismes publics de recherche, universités et écoles d'ingénieurs qui portent un projet de transfert de technologie sur la base d'un besoin industriel

# LA PHASE 1 – LES DOSSIERS ATTENDUS

PARCOURS ENTREPRISES ET CONSORTIUM

- Sur la phase 1 : **le montant d'aide sera compris entre 100 et 200k euros**
  - Sur la phase 2 : le montant d'aide sera compris entre 400 et 800k euros
  - Sur la phase 3 : le montant d'aide sera compris entre 3 et 8M€
- Les travaux doivent être réalisés en **France**
- ■ Les entreprises doivent disposer **d'une immatriculation au RCS à date du dépôt du dossier**
- Les « entreprises en difficultés » selon le droit européens sont exclues dès le dépôt

**Attention** : les montants d'aides sont calculés en fonction d'un taux appliqué à une dépense.

*Exemple : je candidate pour la phase 1, je suis une PE et présente des coûts de "travaux de R&D", le taux d'aide associé est de 45% (cf cahier des charges). Le minimum d'assiette que je peux présenter est 222 000 euros de dépenses éligibles pour atteindre les 100k d'aide.*



MAX 3 partenaires



- Projets **mono partenaires et collaboratifs**. Pour les projets collaboratifs : **le chef de file doit être une PME ou une ETI**.
- Les projets attendus viseront la **mise en oeuvre d'une innovation technologique qui a un impact transformant sur un domaine d'application démontré par le traitement d'un cas d'usage identifié**. Ils porteront sur les secteurs stratégiques de la conception et de la production industrielle, la santé, la transition écologique, la sécurité
- Les porteurs devront clairement **identifier l'innovation technologique** qu'ils souhaitent mettre en oeuvre, **le cas d'usage** et le **secteur d'application** visés par le projet.
- Les travaux liés au projet ne devront pas avoir débuté avant le dépôt complet du dossier de candidature en réponse au présent AAP



3

# MODALITES DE FINANCEMENT

# RÉGIMES D'AIDES ET INTENSITÉ DES TAUX

Régime d'aides mobilisables : régime n° SA.111723 ; aides de minimis dans le cadre du régime (UE) 2023/2831

## Aides proposées pour les activités économiques

Type d'entreprise	Type de travaux	Petite entreprise (PE)	Entreprise moyenne (ME)	Grande entreprise (GE et ETI)
	Travaux de recherche et développement	45%	35%	25%
	Travaux de recherche et développement dans le cadre d'une collaboration effective <sup>3</sup>	60%	50%	40%

Type d'acteur	Intensité de l'aide
Organismes de recherche et assimilés (type de coûts au choix de l'entité)	100% des coûts marginaux
	50% des coûts complets

# DÉPENSES ÉLIGIBLES

## Types de dépenses éligibles

- **Activités de R&D comprenant :**
  - Frais de personnel
  - Coûts des instruments et du matériel utilisés pour le projet.
  - Coûts de la recherche contractuelle, des connaissances et brevets achetés (ou pris sous licence) ainsi que les coûts des services de conseil et des services équivalents utilisés exclusivement aux fins du projet, ainsi que les coûts des dispositifs d'accompagnement coordonnés par l'Agence de programmes Numérique ;
- **qui seront classées suivant les catégories suivantes :**
  - Salaires et charges
  - Frais connexes
  - Coûts de sous-traitance
  - Contribution aux amortissements
  - Coûts de refacturation interne
  - Frais de mission
  - Autres coûts



4

# DOSSIER DE CANDIDATURE ET DÉPOT

# DOSSIER DE CANDIDATURE ET DÉPÔT



Le dépôt des projets est à faire sur notre plateforme de dépôt : <https://www.picxel.bpifrance.fr/projets>

Le dossier de candidature est téléchargeable [juste ici](#) dans la partie « *Documents à télécharger* ». **L'annexe 0** indique l'ensemble des documents à déposer. Vous trouverez également un guide d'utilisation de PICXEL.



- Présentation détaillée du projet
- Dépenses du projet
- Dernière liasse fiscale
- Grille d'impact socio-économiques et environnementale (non obligatoire)
- Fiche de demande d'aide
- Quest. Activités avec des pays sanctionnés
- Autres documents administratifs...



Cette icône signifie que le document est à remplir directement sur la plateforme. Nous vous invitons à anticiper le temps de remplissage des documents dématérialisés. La plateforme ferma à 12h00 le jour de la relève.



Attention : les dossiers doivent être complets le jour de la relève et devront comporter l'ensemble des pièces mentionnées dans l'Annexe 0.



Des documents qui ne respecteraient pas les templates fournis ne seront malheureusement pas acceptés !

En fonction de la catégorie de votre structure, certains documents ne seront pas obligatoires. L'annexe 0 précise cela



5

# CRITÈRES DE SELECTION

## 4. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA PHASE 1

- Pertinence et apport différenciant de l'IA et portée systémique du cas d'usage
- Montage du projet et collaboration entre experts de l'IA et experts sectoriels
- Indicateurs clés de performance
- Excellence des porteurs de projets
- Faisabilité technologique au regard des impacts attendus Infrastructures et accès massif à des données uniques
- Infrastructures et accès massif à des données uniques
- Performance environnementale du projet. L'évaluation de ce critère sera basée sur la préparation au remplissage de la grille d'impacts environnementaux autour d'un nombre restreint de critères
- Lors des dépôts de dossiers dans les trois phases, les porteurs devront effectuer une analyse succincte de la maturité du projet en matière de cybersécurité.



6

# CALENDRIER

# PROCESSUS DE SELECTION ET CALENDRIER

PHASE 1 – process accéléré

Relève 2 : 10 mars



Entonnoir de sélectivité : le passage en phase 2 puis en phase 3 n'est pas automatique

bpifrance |

Dépôt d'un dossier complet allégé par le porteur

Inria

bpifrance |

Comité de Sélection  
Validation et Décision de financement

Sélection

Étude du dossier par les opérateurs

Conventionnement

Edition/envoi des contrats puis suivi des indicateurs qui permettront de valider le passage en phase 2

Suivi

Validation et décision par le Comité de pilotage



Fil de l'eau



bpifrance |

PHASE 2 – process accéléré

Fil de l'eau

Présélection/Audit ion/Instruction

Passage en candidature phase 2, dépôt d'un nouveau dossier au fil de l'eau après le GO de la phase précédente. Les projets suivent le processus de sélection accéléré

Passage en phase 3, dépôt d'un nouveau dossier au fil de l'eau après le GO de la phase précédente. Les projets suivent le processus de sélection classique France 2030

3 mois en moyenne

6 à 12 mois

Relève 3 : 09 juin 2026



# CONTACT



Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin :

- [aap-france2030@bpifrance.fr](mailto:aap-france2030@bpifrance.fr)
- [ia.dge@finances.gouv.fr](mailto:ia.dge@finances.gouv.fr)
- [pionniers-ia@inria.fr](mailto:pionniers-ia@inria.fr)

# SERVIREN

IR bpifrance